

L'un des domaines d'activités infirmières est celui de l'accueil, de l'accompagnement, de l'information et de la formation des nouveaux professionnels, des pairs et des apprenants.

La contribution infirmière s'opère dans la construction et la transmission des savoirs, dans le champ de la formation initiale comme de la formation continue, ainsi que l'identification et à l'élaboration des contenus de formation.

Plusieurs typologies d'activités sont identifiées en lien avec la formation initiale/continue et le partage de savoirs constitutifs et contributifs des sciences infirmières, déclinées en activités et compétences transversales et spécifiques :

- pour tout professionnel infirmier,
- pour les professionnels infirmiers tuteurs de stages (fonction tutorale) et aidant à l'intégration des apprenants,
- pour les professionnels infirmiers assurant un compagnonnage clinique.

Ce grand domaine d'activités s'articule avec les autres domaines d'activités du référentiel d'activités infirmières et des compétences associées (en cours de refonte), notamment le domaine **Conseils et expertise infirmière** et le domaine **Analyse et actualisation des connaissances et compétences tout au long de l'exercice professionnel**.

Description des activités

Activités associées à la formation et aux partages de savoirs

- Veille documentaire et mise à jour continue de ses connaissances et de ses compétences
- Contribution à l'évaluation et au recueil d'informations sur les besoins en formation des professionnels de santé.
- Contribution à la formation des pairs (formation initiale – formation continue).
- Conseil et formation au sein de l'équipe ou d'un public ciblé.
- Conception de séances de formation : contenu, thématique, modalités pédagogiques.
- Mise en œuvre d'actions de formation ou d'information sur les pratiques professionnelles et les sciences infirmières (démonstration – compagnonnage,...).
- Animation et conduite de séances de formation à destination des apprenants ou des professionnels
- Évaluation des séances de formation.
- Participation à des séances de suivi pédagogique.
- Participation aux instances de gouvernance des instituts de formation.
- Participation à différents jurys : examens, concours, stages, validation des acquis de l'expérience (VAE), jurys de mémoires, ...
- Participation des congrès en tant qu'observant ou en tant qu'orateur.

Activités d'organisation, accueil, information, conseils aux apprenants et aux nouveaux professionnels.

- Prise de connaissances des documents/consignes délivrées par les structures de formation
- Elaboration et diffusion de documents d'accueil et de présentation du service/structure (notamment livret d'accueil et d'autoévaluation)
- Elaboration, diffusion et actualisation en équipe de la charte d'encadrement et d'intégration
- Utilisation de l'autoévaluation de l'apprenant et du nouveau professionnel
- Evaluation du niveau de connaissances, de compétences et d'acquis professionnels en lien avec les objectifs de stage ou d'intégration
- Description opérationnelle des étapes de la démarche de soins
- Accompagnement et suivi des apprenants en stage et des professionnels en intégration (*professionnel de proximité – collègue*)
- Renseignement des documents de suivi : conduite d'entretien de bilan intermédiaire, portfolio
- Réalisation des feuilles d'évaluation des apprenants

- Conduite de l'entretien d'évaluation terminale des apprenants
- Contribution réflexive à la formalisation réflexive du projet professionnel
- Mise en œuvre d'actions de tutorat ou de mentorat
- ⊖ Tutorat des apprenants en stage et des professionnels en intégration (*tuteur – activité de tutorat qui intègre l'accompagnement et le suivi de manière plus formalisée*)
- Démarche d'analyse réflexive des situations rencontrées en stage par les apprenants et les professionnels en intégration.
- Evaluation des interventions et activités au cours des mises en situation professionnelle et/ou de compagnonnage
- Évaluation des connaissances et des savoir-faire mis en œuvre par les apprenants en lien avec les objectifs de stage. *Connaissances, aptitudes et habiletés mises en œuvre...*
- Traçabilité des modalités d'évaluation des activités réalisées par les apprenants et les nouveaux professionnels (outils dédiés)
- Utilisation des outils de suivi du processus d'intégration des nouveaux professionnels
- Aide à la transposition des apprentissages dans d'autres situations de soins
- Accompagnement du développement des compétences
- Aide au transfert des acquis dans d'autres situations professionnelles
- Obtention du consentement préalable de la personne soignée pour l'examen ou les soins qui lui sont dispensés par l'apprenant en sa présence ou pas *Art. R 4312-48 Code déontologie – A voir les liens avec le domaine Responsabilités IDE*
- Réajustement d'activités réalisées par des apprenants ou de nouveaux personnels en vue d'apprentissage
- Explications sur les modalités du soin, et accompagnement afin de transmettre les valeurs soignantes, l'expertise nécessaire, et l'organisation du travail
- Démonstration d'interventions et présentation d'exemples cliniques dans un but pédagogique.
- Encadrement de l'équipe travaillant en collaboration avec l'infirmier.
- Lecture, supervision et accompagnement des travaux d'évaluation de pratiques, de recherche menés par les apprenants

Compétences

- Organiser l'accueil, l'information et l'accompagnement d'un professionnel, d'un apprenant ou d'une personne en formation dans le service, la structure ou le cabinet infirmier.
- Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels.
- Connaître et intégrer la démarche qualité à son activité professionnelle.
- Organiser le temps de travail de façon à préserver sa capacité de travail et d'engagement.
- Contribuer à la formation en organisant et en supervisant les activités d'apprentissage des apprenants et des professionnels en intégration.
- Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux apprenants ou aux professionnels en relation avec leur niveau de formation et d'exercice.
- Identifier et savoir expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux apprenants en relation avec leur niveau de formation ou aux professionnels.
- Préparer et animer des séances d'information et des réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et l'organisation des soins auprès d'un public de professionnels ou d'apprenants.
- Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention dans le cadre de la collaboration.
- Transmettre son savoir-faire et ses connaissances aux apprenants et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et par l'analyse réflexive commentée de la pratique.

- Savoir déléguer à un pair ou demander de l'aide.
- Superviser des situations et des activités d'apprentissage dans une démarche progressive d'autonomisation au bénéfice-des apprenants et des professionnels en intégration.
- Contribuer à évaluer les connaissances et les savoir-faire (aptitudes, habiletés, ...) mis en œuvre par les apprenants au regard des objectifs pédagogiques de stage et d'enseignements.
- Contribuer à évaluer les connaissances et les savoir-faire (aptitudes, habiletés, ...) mis en œuvre par les professionnels en intégration au regard des objectifs définis avec l'encadrement.
- Développer son activité professionnelle avec un esprit critique et dans une démarche réflexive intégrant l'innovation.
- Communiquer sur sa profession pour favoriser l'identification des rôles et missions.

Activité et compétences Fonction tutorale (7 pré-requis + 5 groupes de compétences spécifiques)

Préambule : La fonction tutorale est une activité infirmière en soi. Les tuteurs sont des professionnels expérimentés dans la discipline dans laquelle ils exercent et spécifiquement formés à cette fonction pédagogique. Au niveau institutionnel ou conventionnel, cette fonction doit faire l'objet d'une valorisation et d'un temps dédié.

Le renforcement de la collaboration entre les formateurs et les tuteurs est un élément favorable à la cohérence des parcours de professionnalisation des ESI.

Les activités et compétences décrites ci-dessous sont considérés comme acquises.

Pré-requis nécessaires à la mission de tuteur de stage

1. Aptitude à l'exercice d'une responsabilité tutorale transversale dans le cadre de sa pratique professionnelle
2. Appétence à l'encadrement des étudiants en stage
3. Connaissance des référentiels métiers (activités, compétences, formation) et des responsabilités de chaque acteur (professionnel de proximité, tuteur, maître de stage, cadre formateur + acteurs managant les organisations de travail dans le lieu d'exercice).
4. Capacité d'auto-évaluation et d'évaluation
5. Ancienneté adaptée
6. Formation complémentaire au tutorat
7. Fonction identifiée au sein de l'organisation : temps dédié pour les activités directes de tutorat (en situation avec les apprenants) et pour les activités indirectes afférentes (réunions organisationnelles et/ou pédagogiques avec les autres acteurs, en interne ou externe).

Compétences ciblées

C1 : Compétences organisationnelles

- Coordonner les activités et ressources du lieu de stage en fonction des objectifs définis (parcours de stage pour répondre aux besoins spécifiques de l'étudiant)
- Participer à l'élaboration et mise à jour du livret d'accueil
- Collaborer avec les autres professionnels et les formateurs des centres de formation notamment lors d'une journée d'échanges entre tuteurs et formateurs pour améliorer les bonnes pratiques.
- Planifier les étapes charnières du stage dans le cadre d'une progression (entretien d'accueil, bilan de mi-stage, autoévaluation, port folio, ...)
- Appréhender les règles de l'évaluation.
- Savoir conduire un entretien de bilan de formation.
- Tracer la mise en œuvre des activités.

- Accompagner l'amélioration de la pratique de l'étudiant en situation réelle.
- Coordonner les activités de l'étudiant ou d'un groupe d'étudiants.
- Rédiger les rapports circonstanciés.
- Valoriser les missions tutorales.

C2 : Compétences sociales et relationnelles

- Créer une relation pédagogique avec l'étudiant
- Développer le processus d'intégration en milieu professionnel en s'appuyant sur des situations de travail en collaboration avec les autres professionnels
- Accompagner l'étudiant dans un climat de confiance et bienveillant
- Impliquer les professionnels de proximité
- Aider à la construction d'une identité professionnelle
- Repérer d'éventuelles fragilités et réactions émotionnelles pour accompagner l'apprenant (vécu de stage)
- Echanger avec le référent pédagogique, référent de stage ou autre formateur désigné par l'IFSI

C3 : Compétences pédagogiques

- S'inscrire dans une démarche pédagogique notamment apports scientifiques, pratiques, relationnels
- Adapter les méthodes pédagogiques aux situations de travail et d'apprentissage
- Adapter les méthodes pédagogiques au niveau d'apprentissage et aux objectifs de l'étudiant
- Co-élaborer avec l'étudiant un projet de stage
- Mobiliser les connaissances et l'expérience pour faciliter l'apprentissage et le transfert
- Faire du lien entre les enseignements et les compétences à mobiliser dans ses pratiques professionnelles pour donner du sens à son exercice
- Connaître les modalités et outils d'évaluation des compétences (formation tutorat)

C4 : Compétences réflexives

- Savoir élaborer une réflexion sur le sens des activités professionnelles et dans un environnement en pluridisciplinarité, de proximité rapprochée ou potentiellement décalée (ex : exercice libéral)
- Faire évoluer sa pratique professionnelle dans le cadre du tutorat
- Analyser et faire analyser les pratiques professionnelles et les situations de soins
- Participer à des réunions de supervision entre tuteurs.

De manière synthétique, habiletés requises du tuteur infirmier

Communication empathique : Capacité à communiquer de manière empathique et à établir une relation de confiance.

Adaptabilité : Souplesse pour s'adapter aux besoins individuels et aux styles d'apprentissage variés individualisés à la situation.

Leadership clinique : Maîtrise des compétences cliniques spécifiques et du raisonnement infirmier pour transmettre, enseigner, guider de manière efficace et aider à la transposition.

Écoute active : Aptitude à écouter attentivement les préoccupations et les questions du professionnel compagnonné

Reformulation constructive : Capacité à formuler des retours constructifs de manière positive favorisant le renforcement et l'ajustement du professionnel compagnonné

Ouverture d'esprit : Ouverture d'esprit pour accueillir et comprendre les expériences et les perspectives individuelles.

Leadership pédagogique : Aptitude à exercer un leadership pédagogique en encourageant l'apprentissage continu et le réajustement en situation

Activités de compagnonnage infirmier

Préambule : Le compagnonnage infirmier est une pratique où un infirmier expérimenté accompagne et supervise un pair / professionnel des soins infirmiers pendant sa formation, sa période d'intégration, lors d'un changement d'activité ou pour la réalisation d'un acte/d'une séquence de soins spécifique. Selon ce principe, un étudiant plus expérimenté peut accompagner un étudiant moins expérimenté.

Cette forme d'apprentissage en action se base sur l'expertise infirmière pratique mise à disposition. Elle permet au professionnel accompagné de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de l'infirmier expérimenté pour s'approprier des connaissances contextualisées et des compétences. Pour le professionnel dispensant le compagnonnage, cela nécessite de construire son argumentation et sa posture professionnelle.

L'objectif est de fournir à l'apprenant une expérience pratique sous la supervision d'un professionnel expérimenté, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des personnes soignées. Le compagnonnage infirmier favorise également le développement des compétences relationnelles et interpersonnelles ainsi que la capacité à travailler en équipe et à prendre des décisions cliniques éclairées.

Cette consolidation de savoirs en milieu clinique vise la réassurance et l'étayage disciplinaire à partir du raisonnement clinique infirmier, des hypothèses et choix à opérer pour l'organisation personnalisée du soin (*avant – pendant – après l'intervention*). Le compagnonnage favorise l'adoption de bonnes pratiques dans un contexte donné en appui de l'art infirmier.

Activités de compagnonnage clinique infirmier

1. Observation clinique : Accompagner un pair dans l'observation des pratiques cliniques et le guider dans l'analyse pour la mise en application des compétences requises et/ou dans la confirmation des compétences déjà acquises.
2. Révision des dossiers de soins : Analyser les données des dossiers de soins et fournir des retours constructifs pour améliorer les écrits infirmiers.
3. Supervision clinique des soins : Accompagner les soins dispensés par un pair et donner des conseils/démontrer/faire avec pour conforter/améliorer les habiletés (gestuelles, organisationnelles avant pendant après) et la qualité des soins (proportionnalité – adaptation personnalisée à la personne et au contexte).
4. Réflexion clinique & éthique / Leadership infirmier : Encourager la réflexion clinique en discutant des expériences et des prises de décision avec un pair pour la personne soignée (*proportionnalité – juste soin - le soin requis pour la personne soignée dans son contexte n'est pas toujours le soin décrit dans un protocole standard*)
5. Gestion des situations complexes : Apporter un soutien guidant un pair dans le décodage et la gestion multifactorielle de la situation côté personne soignée (notamment prévention de la douleur provoquée par le soin, anxiété, ...) et côté professionnel (prise de recul, assurance organisationnelle et gestuelle, gestion des émotions, anxiété, interactions avec les aidants, avec l'équipe).
6. Encouragement et motivation : Conforter les acquis et fournir des encouragements et des retours positifs pour renforcer la confiance et la motivation, notamment lors de réajustements à produire.
7. Posture professionnelle : Aider à consolider le développement du savoir être et la capacité à argumenter son positionnement clinique au sein de l'équipe pluriprofessionnelle.
8. Reproductibilité : Aider à la transposition dans d'autres contextes cliniques.

Compétences requises pour le compagnonnage infirmier

1. Communication empathique : Capacité à communiquer de manière empathique et à établir une relation de confiance. Notion d'adaptabilité aux modalités relationnelles de l'autre personne en interaction voire plus largement des personnes en interaction (professionnel(s) compagnonné(s) - personne soignée +/- entourage).
2. Adaptabilité : Souplesse pour s'adapter aux besoins individuels et aux styles d'apprentissage variés individualisés à la situation.
3. Leadership clinique : Maîtrise des compétences cliniques spécifiques et du raisonnement infirmier pour transmettre, enseigner, guider de manière efficace et aider à la transposition.
4. Écoute active : Aptitude à écouter attentivement les préoccupations et les questions du professionnel compagnonné
5. Reformulation constructive : Capacité à formuler des retours constructifs de manière positive favorisant le renforcement et l'ajustement du professionnel compagnonné
6. Ouverture d'esprit : Ouverture d'esprit pour accueillir et comprendre les expériences et les perspectives individuelles.
7. Leadership pédagogique : Aptitude à exercer un leadership pédagogique en encourageant l'apprentissage continu et le réajustement en situation
8. Soutien émotionnel : Capacité à apporter un soutien émotionnel en reconnaissant la complexité des situations rencontrées par le professionnel compagnonné et des challenges associés
9. Éthique professionnelle : Engagement envers l'éthique clinique appliquée guidant la modélisation vers des pratiques de soins exemplaires.
10. Leadership organisationnel : Capacité à promouvoir l'identification des éléments organisationnels associés aux prises en soins individuelles (personne soignée / aidants) et d'un groupe de personnes soignées (collectif en responsabilité), aux matériels et aux temps dédiés pour les transmissions et la planification pluriprofessionnelle.
11. Connaissance du milieu d'exercice : Capacité à connaître les organisations et les ressources du milieu d'exercice pour aider à les mobiliser à bon escient.-